

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTAUBAN - 8201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 14/05/2025 - 1986 - 1996 B 00168 - 407 901 941 - A ROMAIN ET FILS

1

BILAN - ACTIF

B 1986

14 MAI 2025

DGFIP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : SARL A ROMAIN ET FILS

Adresse de l'entreprise 1531 Chemin de la Tauge 82350 ALBIAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

12

Durée de l'exercice précédent*

18

Numéro SIRET* 4 0 7 9 0 1 9 4 1 0 0 0 1 0

Néant ☐ *

		T-et-G		Exercice N clos le, 31/12/2023	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
ACILIF IMMOBILISABLES*	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 375	AG	2 155
	Fonds commercial (1)	AH	3 049	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN	2 250	AO	
	Constructions	AP	218 942	AQ	32 426
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	195 263	AS	151 798
	Autres immobilisations corporelles	AT	250 543	AU	205 737
Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (4)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	640	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	4 452	BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	1 007	BI	
	TOTAL (II)	BJ	678 521	BK	392 115
ACILIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	25 522	BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT	460 397	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	11 147	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	200 038	BY	5 471
	Autres créances (3)	BZ	260 206	CA	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
Disponibilités	CF	84 378	CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 905	CI	
	TOTAL (III)	CJ	1 046 593	CK	5 471
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 725 114	IA	397 585
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copie conforme à l'original

Désignation de l'entreprise		SARL A ROMAIN ET FILS		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	848	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-25 112	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	-16 642	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	556 216	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	150 127	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	576 571	
	Dettes fiscales et sociales			DY	53 634	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	7 623	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	1 344 171		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 327 529		
RENVUJS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	988 629
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	110 000	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

A. ROMAIN FILS
Société A Responsabilité Limitée
Au Capital de 7 62245 Euros
Siège social : Domaine de Montels 82350 ALBIAS
RCS MONTAUBAN N°407 901 941

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le trente juin à 10 heures

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérante.

Sont présents :

- Monsieur Philippe ROMAIN, titulaire de 250 parts
- Monsieur Thierry ROMAIN, titulaire de 250 parts
-

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est présidée par Madame Louise ROMAIN, gérante.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Affectation du résultat dudit exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard.
- Pouvoirs à donner.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée ::

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2023,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

LR

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, Elle précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-1 6 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

La Présidente donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 25 111 euros de la manière suivante :

Totalité du résultat attribué aux associés au prorata de leurs droits dans le capital à savoir :

- Monsieur Philippe ROMAIN - 12 555.50 €
- Monsieur Thierry ROMAIN - 12 555.50 €

Les sommes ainsi attribuées aux associés seront portées aux comptes courants ouverts au nom de chacun des associés dans les écritures sociales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité,

CR

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale rappelle la liste des investissements réalisés au cours de l'exercice à savoir :

Libellé	Date Achat	Valeur acquisition
2 ECRANS DELL	15/08/2023	665.00 €
ORDINATEUR APPLE	18/08/2023	2 161.00 €
MATERIEL APPLE	18/08/2023	179.00 €
BUREAU	23/10/2023	14 590.30 €
CUVE INOX COMPLETE 200HL AVEC TREPED	24/10/2023	4 166.67 €
CUVE INOX COMPLETE 200HL AVEC TREPIED	24/10/2023	4 166.67 €
CUVE INOX COMPLETE 200HL AVEC TREPIED	24/10/2023	4 166.67 €

L'assemblée générale rappelle, la liste des financements réalisés au cours de l'exercice à savoir :

Libellé	Date de réalisation	Montant du capital
PRET AMT BUREAU + CUVE	24/11/2023	30 000.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés.

La gérante
Louise ROMAIN



Les Associés,
Philippe ROMAIN



Thierry ROMAIN

